

écho'loc

Le Journal des Locataires
de l'OFFICE64

www.OFFICE64.fr

NUMÉRO

56

4^{ÈME}
TRIMESTRE
2022



ÉLECTIONS

Prochainement, 4 millions de locataires de logements sociaux éliront leurs représentants qui siègeront au Conseil d'Administration de leur organisme.

L'OFFICE64 de l'Habitat vous présente dans ce nouvel Echo'Loc les tribunes libres des associations candidates. Les représentants élus seront associés aux décisions concernant votre logement, mais seront aussi le relais de vos questions, remarques et attentes pendant 4 ans.

Par correspondance ou par voie électronique, vous disposerez de plusieurs moyens simples et rapides pour élire vos représentants et faire entendre votre voix !

Dans quelques jours, vous recevrez le matériel et les modalités de vote. Pour voter par internet, votre numéro de contrat présent dans toutes nos correspondances (L/*****) vous sera demandé.

Sommaire

Édito / Élection des représentants des locataires au conseil d'administration de l'OFFICE64 / Tribunes libres.



L'édito

Fin novembre, vous serez appelés à élire les représentants des locataires au Conseil d'Administration de l'OFFICE64 de l'Habitat. Temps fort de la vie démocratique des logements sociaux, je ne peux que vous encourager vivement à faire entendre votre voix !

Choisir ses représentants, c'est choisir ceux qui seront associés aux décisions pour améliorer votre logement, votre immeuble et votre quartier !

Pendant 4 ans, ils œuvrent au service du bien vivre des résidents. Travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers et maîtrise des charges, gestion de la résidence, programme des travaux, vente de patrimoine, avenir du quartier sont parmi les nombreux sujets sur lesquels ils s'exprimeront durant leur mandat.

Membres à part entière de notre Conseil d'Administration, ils disposent d'un véritable pouvoir de décision sur l'avenir de votre résidence.

Nous vous donnons rendez-vous du 16 novembre au 5 décembre, pour élire votre représentant. Prenez la parole ! Votez !

Thierry Montet,
*Directeur Général
de l'OFFICE64 de l'Habitat*

DOSSIER

Locataires de l'OFFICE64, prenez la parole et votez du 16 novembre au 5 décembre 2022 !

Tous les 4 ans, vous devez élire vos représentants des locataires au Conseil d'Administration de l'OFFICE64.

6 bonnes raisons de le faire

1. Voter, c'est s'exprimer en choisissant un représentant qui correspond le mieux à vos attentes et vos besoins.
2. Les représentants défendent vos intérêts sur les sujets qui touchent votre quotidien.
3. Ils prennent des décisions qui vous concernent directement.
4. Ils connaissent la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts car ce sont aussi des locataires de l'OFFICE64.
5. Ils ont un vrai pouvoir de décision dans les instances stratégiques de l'OFFICE64 en disposant d'un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs.
6. Voter, c'est facile et rapide : les modalités précises de vote vous seront communiquées dans quelques jours par voie postale.

Vous pourrez choisir le mode de vote qui vous convient le mieux :

- Par correspondance, en renvoyant dans l'enveloppe T, le bulletin de vote de votre choix.
- Par internet, en suivant les instructions fournies avec le matériel de vote.

Seule condition pour voter, être titulaire d'un bail de location à l'OFFICE64 avant le 25 octobre 2022. Chaque location, occupation ou sous-occupation ne donne droit qu'à une voix.

Alors prenez la parole et votez afin de faire entendre votre voix !



Nous avons laissé la parole aux associations candidates ci-après →

Les locataires avant tout

Vous voterez pour élire le 6 décembre vos représentants au Conseil d'Administration de l'OFFICE64.

Dans un contexte national de crises multiples préoccupantes, ce scrutin est un enjeu majeur. L'AFL portera ses efforts sur l'accompagnement des ménages et leur information, sur l'accueil bienveillant à vos préoccupations. Que les ménages les plus modestes déstabilisés soient particulièrement soutenus.

Si l'OFFICE64 est tenu d'appliquer les nouvelles mesures, il se doit de résoudre les problèmes qui se posent dans les immeubles. Nos militants ont participé aux Conseils de Concertation Locative pendant 4 ans pour porter vos revendications sur le département. Nous obtenons des améliorations et la résolution de litiges personnels. L'AFL va continuer à agir pour vous défendre dans tous les domaines. Nous voterons contre toute augmentation des loyers, nous ferons accélérer les travaux d'isolation pour lutter contre la crise énergétique, nous signalerons vos difficultés financières pour prévoir des échelonnements pour les locataires en difficulté...

Avec Mohamed Talaalout qui se présente une nouvelle fois tête de liste d'une équipe de militants, nous espérons que vos suffrages le porteront à nouveau au poste d'administrateur.

L'AFL des locataires 64 se tient toujours à votre disposition lors des permanences régulières à Pau et à Billère, mais aussi par courrier, mail, ou téléphone.



Pour nous contacter, consultez notre site :

 www.afl-loc-64.fr . Votez AFL

Mohamed Talaalout A.F.L. 64

Les priorités de l'AFOC pour le logement social

Le droit au logement est reconnu comme un droit républicain fondamental et universel. Le logement social, en permettant à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché privé ou libre, concrétise ce droit. Sa défense est une des préoccupations majeures de l'AFOC en qualité d'association représentative des locataires.

L'AFOC se bat pour l'accès à un logement abordable, de qualité, dans un environnement préservé et appelle tous ses adhérents à se mobiliser et à faire aboutir les revendications pour la préservation des droits des locataires, la sauvegarde du logement HLM et la mixité sociale.

Pour l'AFOC, il est regrettable que les aides à la pierre ayant pour but de favoriser la construction de logements sociaux aient baissé de près de 30 % entre 2017 et 2021. Soit - 5,8 milliards sur 10 ans.

De plus, la diminution des APL : 17 milliards en 5 ans, constitue une erreur au détriment des plus modestes.

L'AFOC revendique donc :

- le rétablissement du niveau des APL
- le maintien des loyers réglementés
- le principe du maintien dans les lieux
- la transparence des charges locatives et de travaux
- l'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite
- la mobilité avec accord du locataire
- la garantie d'une qualité de service
- le lancement de programmes de construction
- l'arrêt du désengagement de l'État
- le maintien des gardiens

Le 6 décembre 2022 pour être bien représentés, entendus et défendus VOTEZ AFOC !



Pour changer, votez Alda !

L'association Alda de défense des locataires est née il y a 2 ans. Depuis, que de chemin parcouru, et de travail réalisé au service des habitants ! Quelques exemples :

357 locataires aidés et accompagnés cette dernière année, et le plus souvent avec la résolution de leur problème au bout !

La défense des habitants face à certains démarchages abusifs, contrats d'assurance trop chers, pour obtenir les remboursements de sommes injustement perçues ou réclamées par des opérateurs téléphoniques, pour débloquer des dossiers auprès de l'administration...

L'organisation de comités d'habitants pour améliorer la vie de leurs quartiers et résidences HLM.

Le journal Alda, diffusé à 35 000 exemplaires, qui fait entendre la voix des quartiers et de leurs habitants.

La force du collectif, avec déjà plus de 400 membres de l'association !

Pour défendre les locataires avec encore plus d'efficacité, nous présentons aujourd'hui une liste chez OFFICE64.

Pourquoi voter Alda ?

Pour permettre à Alda, association déterminée et particulièrement présente sur le terrain, d'accéder aux informations et commissions officielles, pour être encore plus efficace demain, et défendre encore mieux les droits et intérêts des locataires HLM.



Vous pouvez d'ores et déjà retrouver notre programme sur le site web :



<http://www.alda.eus/>

ou en le demandant à : ✉ info@alda.eus

Alda est membre du DAL (Droit Au Logement) et de la plateforme Se loger au pays – Herrian bizi.

Jean-Baptiste Diger, éducateur spécialisé, Sutar, Anglet

Amis Locataires,

Voilà douze ans, déjà, que la CLCV entrait au Conseil d'Administration de l'OFFICE64 de l'Habitat. En 2010 avec quelques volontaires nous nous sommes présentés et nous étions arrivés largement en tête. Deux autres mandats se sont écoulés depuis et vous nous avez conservé votre confiance en nous permettant de nous maintenir à cette première place.

Investis de cette confiance nous nous sommes efforcés de répondre aux nombreuses sollicitations que vous nous avez adressées. Nous avons aidé à solutionner de nombreux problèmes ; certes nous aurions toujours pu faire davantage mais notre département est si grand et les Résidences sont tellement éparpillées...

Aujourd'hui, donc douze ans plus tard, il me semble que le moment est venu de me retirer et de laisser la tête de cette liste à notre Amie Madame Marie Pierre FREGEAC qui viendra apporter un vent de jeunesse et de fraîcheur !

Second sur la liste, j'apporterai à M^{me} FREGEAC et à nos colistiers, le soutien de ma confiance de mon expérience et un peu de ma disponibilité.

Oui je vous demande de voter massivement pour la CLCV, Association complètement APOLITIQUE forte de ses 70 ans d'existence au service des Locataires et des Consommateurs.



**Pierre MENDIBOURE, Administrateur Sortant,
Vice-Président CLCV-BAB**

Pour votre pouvoir d'achat : Votez CNL

La CNL, Confédération Nationale du Logement est une association pour la défense des droits des usagers du logement depuis 1916. Dès 1947 la CNL 64 a vu le jour dans notre département et a toujours été une force de propositions auprès des bailleurs et un défenseur des droits des locataires.

La CNL 64 n'a cessé de se mobiliser pour votre pouvoir d'achat. Les élections des représentants des locataires du 6 décembre prochain au sein du conseil d'administration de l'OFFICE64 est un moment fort pour les locataires.

Voter CNL, s'est de doter d'élus déterminés qui font valoir leurs droits et se mobilisent contre la vie chère. Ses actions, ses propositions tendent à améliorer quotidiennement le sort des locataires.

Voter CNL, s'est de doter d'élus qui votent contre les augmentations de loyers et les hausses des charges locatives.

La CNL est à votre écoute pour répondre à vos questions et ensemble améliorer votre cadre de vie.



Pour nous joindre :
CNL 64

📍 1 Bis avenue de Jouandin
64100 Bayonne

🕒 Le mardi et jeudi
de 16 Heures à 18 heures

📞 Prendre rendez-vous par téléphone :
05.59.55.63.40

Élisons nos représentants/ représentantes !

L'élection des représentants/représentantes des locataires pour les Conseil d'Administration de l'OFFICE64 se déroulera bientôt, comme vous le savez. Les locataires de la CSF que vous élirez seront d'abord là pour vous défendre vous locataires !! Nous savons trop que se nourrir, se déplacer, se chauffer, se soigner, boucler les fins de mois, devient toujours plus difficile. Aussi, les administrateurs qui vous défendent voteront pour le gel des loyers, la maîtrise des charges, pour la réhabilitation qui permette les économies d'énergie. Nous serons vigilants/vigilantes sur les projets d'OFFICE64 sur l'acquisition du foncier en vue de créer les logements de demain (arbres, lieux de convivialité, organisation télétravail etc). Nous voterons contre la vente des logements HLM existants. Être logé est un droit pour tous/toutes. Nous veillerons à faire vivre la diversité sociale dans nos quartiers.

Notre association mène des actions avec les habitants pour créer du lien social, pour l'accompagnement scolaire, l'alphabétisation pour adultes, tenue des permanences etc.

Ces élections sont importantes, tout le monde peut voter !



CSF Bayonne

📍 1 bis avenues de Jouandin
4100 Bayonne

📞 05 59 44 21 93

✉ csf8@wanadoo.fr

CSF Boucau

📍 rue du 11 novembre
64340 Boucau

✉ csfboucau@gmail.com

CSF Pau / Bearn

📍 6 Rue du Marechal
Juin

64000 Pau

📞 05 59 84 19 42

✉ csf.pau@free.fr

Dans quelques jours, vous recevrez de l'OFFICE64 une lettre avec des professions de foi et des bulletins de votes pour élire vos représentants au Conseil d'administration du bailleur.

La liste de la FLC-ADEIC est conduite par **Hélène Ruby**, administratrice sortante.

La particularité de la FLC-ADEIC est que nous rendons visite aux locataires qui ont des problèmes dans leur logement et que l'OFFICE64 ne répond pas à leurs réclamations. Pour que cette visite soit efficace, nous demandons que la responsable de l'agence de proximité, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz ou Billère soit présente.

La FLC-ADEIC est vigilante sur la facturation des charges locatives, notamment pour l'entretien ménage qui est mal fait par des entreprises prestataires, idem pour les espaces verts.

La FLC-ADEIC demande de renégocier l'accord sur les réparations locatives qui contient deux grilles de vétusté, ce qui n'est pas logique.

L'OFFICE64 fait beaucoup de communication sur les résidences dites **intergénérationnelles** avec une **salle municipale** financée par la commune. La FLC-ADEIC est bien sûr d'accord avec ce type de résidences. Mais nous dénonçons que la commune demande une **participation financière obligatoire** pour obtenir le logement pour des services qui ne peuvent bénéficier d'aucune prise en charge sociale. La solution est que l'OFFICE64 rachète ces salles communales est assure l'animation comme le font d'autres bailleurs HLM.

Votez pour la liste FLC-ADEIC est l'assurance d'être écouté et entendu par l'OFFICE64.

H. Ruby

07 81 50 64 19



Un logement selon vos besoins, un loyer selon vos moyens !

INDECOSA-CGT est une association de consommateurs loi 1901 par la CGT dont l'objectif est l'information, la formation, la défense individuelle et collective.

Nous intervenons dans le secteur de l'habitat. À la CGT, avec INDECOSA-CGT, nous avons vocation à organiser les habitants locataires.

Les missions de nos représentant(e)s élu(e)s ?

- Défendre les intérêts des locataires.
- Recenser les problèmes identifiés sur le terrain.

Nous voulons et agissons pour :

- La construction de logements sociaux qui répondent à la demande des personnes vivant sur la Côte Basque et qui ne peuvent plus se loger à cause de la pénurie de logements et des loyers exorbitants.
- Pas de quittance (loyer + charges) supérieure à 20% des revenus,
- Revalorisation des APL,
- Le contrôle des charges,
- Respect des délais d'intervention,
- Veiller au respect des règles collectives afin que tous les locataires puissent vivre dans la tranquillité,
- Respect de l'environnement urbain, gestion des encombrants, espaces verts, parkings etc.
- le logement est un droit fondamental : examen préalable de tous les recours sociaux avant toute autre mesure.



Ne vous abstenez pas, prenez vos affaires en main, votez pour les candidat.es INDECOSA CGT 64 à l'OFFICE 64 :

De las heras José

Pernaudeau Irène

Perez François

Dunoyer Cécile

Faget André Forton

Fernandes Céline

Chalus Jean-Pierre

Meublat melanie



Tél : 05 59 43 86 54 • Astreinte : 05 59 43 86 84
www.OFFICE64.fr

Directeur de la publication : Thierry Montet. • **Responsable de rédaction :** Florence Roux.

• **Comité de rédaction :** Audrey Barrère, Claire Bruneau Baritiu, Anne Dubarry, Justine Leas, Marie Majourau.

• **Photos :** X. Dumoulin, l'OFFICE64 de l'Habitat • **Réalisation :** Hotel République.

Dépôt légal à parution : Janvier 2022 • ISSN en cours •

Tirage : 10 300 exemplaires. • **Impression :** reprint.



Partagez vos initiatives et vos passions avec nous en prenant contact directement avec votre agence.